

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DÉCEMBRE 2010

Présents : Mmes PALLOT. MOREAU. BOLAND. DESBROSSES. COGNARD. NAULIN. MM. DEMORTIERE. PALLOT. SCHUSTER. TOUILLON. LORTON. LADROUE. MARLOT. CHIERICI.

Absent excusé : M. HASSLER qui a donné procuration à D. CHIERICI

M. Nicolas LORTON est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H00 par Madame le Maire qui demande l'approbation du compte rendu de la réunion de Conseil du 16 novembre 2010. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les frais de personnel pour les astreintes.

I – FRAIS DE PERSONNEL ASTREINTES

Madame le Maire propose d'affecter 2/3 des frais de personnel pour les astreintes au budget de la commune soit 5 181.97 € pour une année et 1/3 au budget de l'eau soit 2 590.99 € par an. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

II - TARIFS 2011

Suite aux propositions de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le tarif de location des différentes salles communales pour l'année 2011 et de modifier les modalités d'annulation de réservation. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2011, le remboursement relatif aux annulations de réservation des salles du Mille Club et de l'annexe pour motif valable (décès, maladie) pourra être effectué si celle-ci intervient plus d'un mois avant la date de la manifestation ; en deçà, l'avis du Conseil Municipal devra être requis.

- de supprimer la vente des vieux poteaux EDF

- d'augmenter le tarif du prix du m³ d'eau qui passera ainsi de 0.56 € à 0.66 € hors taxes. Cette augmentation devrait permettre de consolider le budget du service des eaux qui a à supporter de nombreux travaux d'investissement tels que le remplacement de la conduite principale d'alimentation du château d'eau, la sécurisation de la station de traitement et le nettoyage de la conduite d'exhaure conformément aux demandes des services de l'A.R.S (Agence Régionale de Santé). Tous ces travaux devraient permettre, pour les années à venir, une réduction des dépenses liées aux réparations ainsi qu'à la surconsommation en énergie et produits de traitement.

- d'augmenter la taxe d'assainissement sur le m³ d'eau assaini de 0.03 € hors taxes afin de palier aux différents achats réguliers engagés par le service de l'assainissement mais aussi aux

dépenses engagées pour les travaux d'installation du contrôle 24h afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires . La taxe applicable au mètre cube d'eau assaini passera donc à 0.95 € hors taxes.

- de reconduire tous les autres tarifs communaux pour l'année 2011.

III – PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DE PERRECY-LES-FORGES

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la municipalité de PERRECY-LES-FORGES demandant une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour 2 élèves soit la somme de 69 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le versement de la participation demandée.

IV – ACHAT MOBILIER CANTINE

La fréquentation de la cantine étant en hausse, Madame le Maire indique qu'il y a lieu de racheter 2 tables et 16 chaises. La société SIMIRE, fournisseur du mobilier actuel, a remis un devis arrêté à la somme de 680 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande à la société SIMIRE pour un montant de 680 € HT.

V – CONTRAT MAINTENANCE 2011 POUR LE DEBITMÈTRE

Madame le Maire présente au Conseil une offre de maintenance pour le débitmètre pour un montant de 480 € HT. Ce matériel n'ayant été installé qu'en juin 2010, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas engager ces frais.

VI – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE 2011 DES ECOLES DE PALINGES

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur le Directeur du groupe scolaire LES PASTELS par lequel il sollicite une subvention pour le voyage scolaire de fin d'année prévu à PARIS et concernant 95 élèves.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 330 €.

VII – SUBVENTION LA RUCHE

Madame le Maire informe le Conseil de la demande de règlement des frais de La Ruche pour la période des vacances de la Toussaint pour 19 demi-journées à 2 € soit la somme de 38 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à régler cette somme.

VIII – INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011 et qu'il y a lieu de déterminer la participation financière des agents recenseurs, Mmes DRAPPIER, LITAUDON et DI LORENZO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à :

- 20 € par demi-journée l'indemnité pour formation accordée à chaque personne sachant que 2 demi-journées sont programmées
- 1.13 € l'indemnité accordée pour chaque feuille de logement remplie
- 1.72 € l'indemnité accordée pour chaque bulletin individuel rempli

IX – SAS MAIRIE

Madame le Maire propose au Conseil qui l'accepte à l'unanimité de faire procéder à l'installation d'un SAS au niveau du palier du secrétariat de Mairie. Pour cela ont été consultés : l'entreprise COMTE & MARCELINO de PARAY LE MONIAL qui a remis un devis arrêté à 5 310.50 € HT, les Ets FEBVRE de GENELARD qui ont remis un devis arrêté à 6 499.04 € HT, les Ets RADENNE de NEUVY GRANCHAMP qui ont décliné et les Ets CARROUGE & PUCET qui n'ont pas répondu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande à l'entreprise COMTE & MARCELINO, la mieux-disante, pour la somme de 5 310.50 € HT.

X – QUESTIONS DIVERSES

10- 1 - CONVENTION EAU CCM

Madame le Maire informe le Conseil qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction, par la CCM, de la convention de vente d'eau avec cette dernière. En effet il apparaît que les valeurs à prendre en compte sont celles au 01 janvier 2008 mais que dans le tableau ont été reportées celles du 01 janvier 2004. Madame le Maire prendra contact avec la CCM afin que soit corrigée cette erreur matérielle.

10-2 - COURRIER DE M. GERARD VOISIN RELATIF A LA RCEA

Madame le Maire donne lecture de l'analyse synthétique de l'économie du projet RCEA ainsi que du courrier envoyés par Monsieur Gérard VOISIN, député de S&L et maire de CHARNAY-LES-MACON, par lesquels il présente les solutions permettant de maintenir la gratuité de la RCEA pour les particuliers grâce notamment à l'écotaxe, à laquelle seront assujettis les poids lourds.

10-3 – PROJET FUTUR LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à Madame BERUT en vue de l'acquisition de terrains vers le vieux cimetière.

10-4 – AMÉNAGEMENT BOURBINCE S.I.E.A.B.

Madame le Maire propose au Conseil de participer à la pose de clôture sur la propriété exploitée par Monsieur André MOMMESSIN afin de protéger les plantations du SIEAB au niveau du puits de captage.

10-5 - REMPLACEMENT AGENT D'ENTRETIEN

Madame le Maire informe le Conseil, qu'après étude des différentes candidatures pour le remplacement de Madame Jeannine SAULNIER ayant fait valoir ses droits à la retraite, Madame Marielle LAPALUS a été retenue pour ce poste.

10-6 – DEFIBRILLATEUR

Madame Anne-Marie DESBROSSES informe le Conseil des modalités de demande de subvention pour l'acquisition de défibrillateur. Ainsi, devront être transmis par la commune à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour étude d'éligibilité, le nombre des associations, les lieux d'implantation du matériel et le nom de l'association sportive porteuse de la subvention de 700 € par défibrillateur.

Monsieur Jean Paul PALLOT est chargé d'étudier le projet d'acquisition.

10-7- COURRIER DU BASKET CLUB

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur le Président du basket par lequel il sollicite la location de la salle polyvalente pour leur loto. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré rejette cette demande pour des raisons de sécurité. La salle Espace disponible à cette date pourra être mise à disposition de cette association.

10-8 – SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune qui comprendra également un diagnostic des installations et les travaux nécessaires à leur amélioration. A ce jour deux devis compris entre 20 000 et 30 000 € HT ont été remis.

10-9- AMENAGEMENT LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement d'une partie des combles ont débuté au logement communal du Montet.

10-10- LOGEMENTS LA POSTE

Madame le Maire informe le Conseil que la consultation des entreprises pour l'aménagement des logements au dessus de la Poste va être lancée début janvier. Le personnel communal procédera à la dépose des matériels réutilisables.

10-11- ACCES LOCAL THEATRE

Madame Aline NAULIN informe le Conseil que le plafond du couloir d'accès au local du théâtre menace de tomber. Monsieur Daniel CHIERICI est chargé de faire effectuer les réparations nécessaires.

10-12- VŒUX 2011

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle présentera ses vœux le vendredi 07 janvier 2011 à 19h00 à la salle ESPACE.

10-13 – CAFE DES BLES D'OR

Madame le Maire informe le Conseil que le traditionnel « Café des Blés d'Or » aura lieu le mercredi 29 décembre 2010 à 16h00.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h00.

*